

## COMMUNE DE SAUBENS



Département de la Haute-Garonne

**N°2024/07**

**Objet : Intention d'achat et prix d'acquisition d'un bien situé au 1 chemin de Roquettes**

en exercice : 18  
présents : 13  
votants : 16  
Exprimés :  
Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le et de la publication le

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 031-213105331-20240118-202407-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, JM BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2024

**Présents :** MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, NADEAU MASSON Tiphaine, PENNEROUX Béatrice, RENAUD Sandrine, ZIOUANI Mahjoubia

MM BERGIA Jean-Marc, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, PEYRIERES David

**Procurations :**

Mme LAHANA Agnès à Mme GARY Isabelle  
Mme MASSIA Kristel à Mme CARISTAN Carole  
M. GUILLEMET Olivier à M. MALAVAL Claude

**Absents :**

M. BONNET Benoît  
M. MARSAC Alain

**Secrétaire de séance :** M. LAMBERT David

M. Le Maire indique au Conseil Municipal que la ferme située au 1 chemin de Roquettes est en vente.

L'achat de ce bien permettra à la commune de poursuivre sa politique de développement d'une zone de loisirs à l'entrée du village.

Pour rappel, la municipalité a fait l'acquisition du terrain du verger dans les années 2000 et y a implanté une aire de pique-nique, un terrain BMX et plus récemment une maison associative. Des guinguettes y sont également organisées depuis 2 ans avec la réalisation d'un raccordement électrique et d'une arrivée d'eau.

L'acquisition du dit bien permettra en outre de proposer aux saubenois une zone de loisirs plus étendue et dynamique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la rédaction d'une offre d'achat de 280 000 €.

Sur proposition de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition proposée.
- **AUTORISE** le Maire, ou à défaut son représentant, à rédiger une offre d'achat.

Les signatures sont au registre  
Fait à Saubens, le 9 février 2024

Le Maire,



**J.M BERGIA**